



Cabinet d'Avocats  
E X P L A N E

Flash d'information :  
**Nouvelles délégations de compétences ministérielles au directeur général du S.P.W.  
ARNE**

Madame, Monsieur,

Les législations environnementales wallonnes octroient diverses prérogatives au ministre de l'environnement. Par un arrêté du 8 juillet 2021, le gouvernement wallon a toutefois souhaité rendre l'action de l'administration plus efficace en déléguant certaines compétences ministérielles, principalement au directeur général du S.P.W. Agriculture, Ressources naturelles et environnement (ci-après, le « S.P.W. ARNE »).

Ainsi notamment, l'arrêté du gouvernement wallon du 8 juillet 2021 prévoit que :

- le recours contre une décision de l'autorité de prescrire des conditions complémentaires d'exploitation lorsqu'un exploitant fait une déclaration environnementale doit, à présent, être porté devant le directeur général du S.P.W. ARNE qui statue sur le recours à la place du ministre de l'environnement ;
- le recours ouvert auprès du gouvernement wallon contre une décision d'un bourgmestre prise à la suite d'un procès-verbal de constat d'infraction environnementale (ordre de cessation totale ou partielle d'une exploitation, mise d'appareils sous scellés, ...) doit, à présent, être introduit auprès du directeur général du S.P.W. ARNE et non plus auprès du ministre de l'environnement. Le directeur général du S.P.W. ARNE est compétent pour instruire le recours et renvoyer ensuite le dossier au ministre de l'environnement. Ce dernier demeure compétent pour statuer sur le recours ;
- le directeur général du S.P.W. ARNE est également, à présent, compétent pour d'autres prérogatives moins importantes.

Ces nouvelles délégations entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

\*

Pour rappel, tous nos flashs d'information sont disponibles sur :  
<https://www.explane.be/actualites/flashs-dinformation/>

Dans l'espoir d'avoir pu vous être utile et restant évidemment à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Michel Delnoy**  
Avocat  
Professeur à l'ULiège

**Zoé Vrolix**  
Avocate  
Assistante à l'ULiège

Liège, le 26 août 2021

N.B. : rédigé avec l'attention requise, le présent document a été élaboré dans l'unique but de fournir une information rapide et succincte. Il ne se veut pas exhaustif et ne peut engager la responsabilité ni de l'auteur ni du diffuseur.